

Demande d'installation d'un système d'assainissement non Collectif

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié fixent les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Le dossier sanitaire constitue l'engagement du pétitionnaire à respecter les règles techniques de conception de son installation d'assainissement non collectif. Il décrit le type de filière retenu et les caractéristiques des ouvrages. Ce document est destiné au Service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui contrôlera la conception, l'implantation et la réalisation des ouvrages.

Le pétitionnaire est appelé à remplir le présent document :

- Pour toute construction neuve, si la construction projetée n'est pas desservie par un réseau public d'eaux usées (avec dépôt de permis de construire).
- Pour tous travaux de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

Le SPANC peut vous aider à remplir ce document et vous apporter des précisions sur les techniques à mettre en œuvre ainsi que les modalités du contrôle qu'il exerce. Il est conseillé de nous contacter dès le début de vos démarches.

**Remarques : Afin de dimensionner au mieux votre installation d'assainissement non collectif, et de choisir une technique adaptée aux caractéristiques du sol, il vous est demandé de faire réaliser une étude de définition de filière d'assainissement par une société spécialisée.
TOUT DOSSIER SANS INFORMATION DE CONTACT (TÉLÉPHONE OU MAIL) NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ.**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nature du projet :

- Construction, extension avec dépôt d'une procédure d'urbanisme
> Numéro de PC ou CU ou DT :
- Réhabilitation de l'assainissement existant

Coordonnées du propriétaire :

NOM : Prénom :

Adresse principale :

Code postal : Commune :

Téléphone :, Mobile :, Courriel :

Adresse du projet :

Code postal : Commune :

Référence(s) cadastrale(s) (section et numéro) :
> de l'habitation assainie :

> de l'implantation de l'installation :

Pièces à fournir par le propriétaire	Cadre réservé au SPANC
• Un plan de situation de la parcelle au 1/25000;	<input type="checkbox"/>
• Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement, sur base cadastrale, faisant apparaître tous les ouvrages présents sur la parcelle ainsi que la végétation arborescente (échelle 1/250)	<input type="checkbox"/>
• Une étude de sol et de définition de la filière;	<input type="checkbox"/>
• Le présent formulaire dûment complété.	<input type="checkbox"/>

Caractéristiques de l'immeuble :

Habitation individuelle Autre usage :

Nombre d'usagers :

..... chambres + autres pièces de séjour ou de sommeil = pièces principales ⁽¹⁾

Résidence : Principale Secondaire : occupée jours/an

Caractéristiques du terrain et de son environnement :

- Superficie de la parcelle :m²
- Superficie disponible pour l'assainissement :m²
- Nature de la surface disponible :
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement : < 5% entre 5 et 10% > 10%

- Mode d'alimentation en eau potable Adduction publique Adduction privée

- Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages ?

Oui Non Ne sait pas

Est-il destiné à la consommation humaine ?

Oui Non Ne sait pas

si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m

Destination des eaux pluviales :

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare...)

Réseau d'eaux pluviales

ⓘ Le rejet des eaux pluviales dans la fosse ou dans la filière de traitement est **interdit**.



Avant de poursuivre, sachez que l'implantation de votre filière d'assainissement doit être :

- Hors zone de circulation et de stationnement de tous véhicules et charges pondérales,
- A plus de 3 mètres des limites de propriété, ainsi que de la végétation arborescente,
- A plus de 5 mètres de l'habitation (concerne uniquement la partie traitement par infiltration),
- A plus de 35 mètres des puits et captages pour alimentation en eau potable,
- Accessible pour l'entretien de l'ouvrage et notamment la vidange,
- Installée de manière à ne pas gêner l'aménagement futur du terrain.

⁽¹⁾ **Art. R.111-1-1 du code de la construction et de l'habitation** : « Un logement ou habitation comprend, **d'une part**, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, **d'autre part**, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances ».



DÉFINITION DE LA FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT

Dispositif(s) de traitement primaire (le cas échéant) :

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées ensemble?
 - Oui
 - Non
- Bac à graisse, volume : l
- Fosse toutes eaux ou fosse septique, volume :m³
- Matériau utilisé pour le dispositif de prétraitement (béton, polyéthylène, polyester, autre) :
..... ;
- Mise en place d'une dalle d'amarrage ? Oui Non
- Préfiltre, volume :l Intégré Séparé
 - A cassettes
 - A pouzzolane
 - Autres :
- Chasse automatique, volume : l



- **La ventilation secondaire en sortie de fosse est obligatoire et doit être placée en hauteur, en tenant compte des vents dominants pour une meilleure dispersion des gaz acides générés par la fosse (avec un extracteur éolien ou statique).**

Dispositif de traitement secondaire :

- Tranchées d'épandage** ; nombre de drains : x longueur unitaire : m = ml de drains.
- Lit d'épandage** ; surface : m²
- Filtre à sable non drainé** ; surface :m²
- Filtre à sable drainé** ; surface :m²
- Utilisation de toilettes dites sèches** ; volume unitaire de l'aire de stockage : m³, nombre :
..... Devenir des eaux usées ménagères :
.....
- Autres** (préciser la nature et le dimensionnement):
.....
- Dans le cas d'une filière drainée, préciser la destination des eaux traitées (fournir une autorisation si nécessaire) :
- Filière de traitement agréée** ⁽²⁾
 - N° d'agrément :
 - Capacité de traitement : EH
 - Type de traitement :
.....
 - Utilisable par intermittence : Oui Non
 - Dénomination commerciale du produit :
 - Constructeur :
 - Devenir des eaux usées traitées (fournir une autorisation si nécessaire) :

⁽²⁾ La liste de ces dispositifs, publiée au Journal Officiel, est disponible sur le site <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>.



RÉALISATION DU PROJET

- Nom du concepteur : _____
☎ : _____
- Nom de l'installateur prévu : _____
☎ : _____
(si déjà connu au stade du projet)

Il incombe au propriétaire d'équiper son habitation d'un système d'assainissement non collectif réglementaire, qui devra être contrôlé par le SPANC. Le propriétaire doit pouvoir justifier de l'existence d'un dispositif conforme à la réglementation lors de son installation, mais aussi de son bon fonctionnement.

En cas de dysfonctionnement, la responsabilité du propriétaire est engagée.

Je m'engage :

- À réaliser les travaux d'assainissement conformément :
 - À ce dossier après avis favorable du SPANC ;
 - À l'arrêt du permis de construire, le cas échéant.
- À accepter les dispositions relatives au contrôle des installations d'assainissement et à contacter le SPANC, au moins une semaine avant le début des travaux ;
- À veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de mon installation.

Je souhaite recevoir l'avis du SPANC par mail.

A _____ le _____

Signature du pétitionnaire

AVIS DU SERVICE

N° Courrier	Avis	Date d'envoi	Mode d'envoi
.....-.....	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserves <input type="checkbox"/> Défavorable/...../.....	<input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Main-propre

① Pour toute information complémentaire veuillez prendre contact avec M. Sinndy Benzait du SPANC au 04 92 75 67 52.



Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Le Grand Carré • 13 bd des Martyrs • BP 41 • 04301 FORCALQUIER Cedex • France

Tél. 04 92 75 33 21 • Fax 04 92 75 27 50 • contact@forcalquier-lure.com • www.forcalquier-lure.com